

	REGLE	PAGE
COMITÉS: (<i>suite</i>)		
dépôt du relevé par le président	84(4)	25
impression du relevé des, doit figurer aux <i>Procès-verbaux</i>	84(5)	25
relevé définitif.....	84(1)(2)	24
relevé intérimaire.....	84(3)	25
Déposé à titre de renseignement seulement	78(3)	23
Présenté par le président d'un	78(1)	22
Rétribution des témoins	83	24
Réunion sans quorum	70A	21
Séances—.....	76(1)	22
durant l'ajournement du Sénat.....	76(2)(3)	22
quant le Sénat siège.....	76(4)	22
Sénateurs non membres peuvent participer mais ne peuvent voter	72	21
Sénateurs désignés—		
nommés pour la durée de la session	66(2)	18
par le <i>Comité de sélection</i>	66(1)	17
Sénateur, s'adresse au président lorsqu'il prend la parole	77(5)	22
Signature d'un bill modifié	82	23
Sous-comités	77(4)	22
Vote, majorité, voix égales.....	77(1)	22
<i>(Voir aussi: Comité de privilèges, Comité de sélection, Comité plénier et Comités mixtes, permanents et spéciaux)</i>		

COMITÉS MIXTES:

Définition	5f)	3
Liste des comités permanents, donnant le nombre de membres de chacun	67(1)a-d)	17
<i>(Voir aussi: Comités)</i>		

COMITÉS PERMANENTS:

Avis d'un jour est requis pour—		
motion pour l'adoption d'un rapport.....	45(1)f)	12
motion pour institution	45(1)d)	12
Définition	5s)	4
Leader du Gouvernement et le Chef de l'Opposition sont membres d'office de tous les	68	20
Liste des, avec attributions des pouvoirs et quorum	67(1)	18
Pouvoirs	71	21
Président	69	21
Quorum.....	67(1)	18
—réunion sans	70A	21
Sénateur qui n'est pas membre peut assister à une réunion mais ne peut voter	72	21
Sujets non attribués sont renvoyés, selon qu'en décide le Sénat, à n'importe quel comité.....	67(2)	20
<i>(Voir aussi: Comités)</i>		